



www.mairie-gassin.fr
04.94.56.62.00

RESTAURANT SCOLAIRE	<input type="checkbox"/>
PÉRISCOLAIRE MATERNELLE	<input type="checkbox"/>
PÉRISCOLAIRE PRIMAIRE	<input type="checkbox"/>
ALSH MERCREDI APRÈS-MIDI	<input type="checkbox"/>
NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES	<input type="checkbox"/>
SALLE DES JEUNES	<input checked="" type="checkbox"/>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR *SALLE DES JEUNES*

Horaires

Pendant les vacances scolaires suivant planning. (sauf vacances de décembre).

Fonctionnement

La salle accueille les adolescents âgés de 11 à 17 ans, résidant à Gassin et sous réserve des disponibilités, les adolescents ayant résidé à Gassin.

La « salle des jeunes » fonctionne sous la responsabilité de sa Directrice, Virginie CAUVET.

Discipline

IL EST INTERDIT

- D'accéder au local sans y être autorisé
- D'emprunter le matériel sans autorisation
- De ne pas respecter la propreté du local
- D'utiliser tous objets roulants (skate, roller, scooter, vtt ...) dans les locaux
- De fumer ou de consommer des substances illicites
- De posséder et de consommer de l'alcool
- D'exercer toute violence physique ou verbale à l'encontre des autres adolescents et membres du personnel
- De posséder des objets dangereux (couteaux, cutter, bombe lacrymogène)

Toute dégradation du matériel sera sanctionnée.

En aucun cas les animateurs ne sont responsables des adolescents à l'extérieur de la salle (en dehors des sorties et séjours).

A FOURNIR

- ☞ 1 photo d'identité
- ☞ Le dossier complet, rempli et signé
- ☞ Une photocopie du carnet de vaccination
- ☞ Une photocopie de l'assurance responsabilité civile
- ☞ Une photocopie du Brevet de Natation (obligatoire)
- ☞ Pour les parents divorcés ou séparés, une photocopie du jugement.

Pour tout renseignement complémentaire concernant l'inscription à la Salle des jeunes, vous pouvez contacter la Directrice au 04.94.56.53.48 - 06.37.41.85.27

Coupon à remettre au Responsable de la Salle des jeunes

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES JEUNES
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

M......

Adresse des Parents.....

.....

N° Téléphone OBLIGATOIRE.....

Adresse mail :

VU ET ACCEPTE LE...../...../..... LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES JEUNES
DE GASSIN POUR L'ANNÉE 2016/2017.

Les enfants seront définitivement inscrits dès réception de ce coupon dûment rempli.

Le(s) représentant(s) légal(aux)

Signature

Signature